



COMMISSION FONDS SOCIAL

publié le 06/10/2016

DATE : 18 OCTOBRE 2016

Descriptif :

FONDS SOCIAL

La prochaine commission de Fonds Social va se tenir le 18 octobre 2016. **Les dossiers sont à retourner à la gestion avant le 13 octobre 2016.**

Rappel du fonctionnement et de la procédure : {}

Les familles peuvent solliciter une aide auprès du Collège, dans le cadre du fonds social collégien, dans la limite des crédits spécifiques alloués par l'Etat et à titre exceptionnel.

Cette aide contribue au financement des frais de demi-pension.

Un document spécifique (à prendre à la Gestion) est à remplir et à retourner à la gestionnaire avec les justificatifs de situation. Tous les éléments sont pris en compte (Revenus, Charges, surendettement exceptionnel, occasionnel, perte d'emploi, séparation etc...) afin que la commission puisse prendre la décision la plus juste possible.

L'assistante sociale de l'établissement peut également vous recevoir sur rendez vous.

Une commission présidée par le chef d'établissement est alors réunie pour statuer sur la demande, sachant que l'aide est occasionnelle. En général, il y a une commission par trimestre et les dates sont communiquées sur le carnet de correspondance des élèves.

Toute information donnée reste confidentielle. Les noms des demandeurs sont anonymés pour les membres de la commission.

N'hésitez pas, en cas de besoin, à vous rapprocher de la gestionnaire ou de l'assistante sociale de l'établissement.
